



CSE Malakoff – 10 avril 2020

Information pour le site de Malakoff pendant la crise liée au COVID19

Après nous avoir annoncé sa mise en quatorzaine et le statut à risque de Madame Gengoul, Monsieur Ayangma a ouvert la séance du CSE du 10 avril 2020.

SOMMAIRE

I – POINT SUR L'EDITORIAL ET L'INFORMATION

II – SITUATION GÉNÉRALE ET POINT SUR LES MESURES PRISES

III – COMPTE RENDU CSSCT

I – POINT SUR L'EDITORIAL ET L'INFORMATION

Monsieur Rodaix nous a présenté le dispositif mis en place, à savoir :

- Répondre aux demandes des stations,
- Poursuivre la continuité de la visibilité des Outre-Mer avec le maintien du JT incarné sur France 3, le JTI Week-end sur France Ô, et les 2 modules quotidiens sur franceinfo:;
- En revanche, la chronique décryptage sur franceinfo: est arrêtée,
- La Radio poursuit sa mission,
- Le Web est en télétravail ainsi que la coordination.

Monsieur Rodaix admet que l'Outre-Mer ait été totalement oublié des chaînes nationales mais qu'elles commencent à réagir.

Certains élus s'étonnent du peu de sujets réalisés par la rédaction et du manque de réaction pour adapter l'offre d'information sur France Ô.

Doit-on se satisfaire d'une rediffusion à 18h30 sur France Ô du journal de 6' réalisé à 11h37 pour France 3 !?

Monsieur Festa rappelle la mise en place de l'offre unique par bassin, 3 flux qui permettent à chaque station d'insérer leurs rendez-vous régionaux. Il assure qu'après ajustement cela se passe plutôt bien.

En ce qui concerne France Ô :

- Documentaires Découverte
- Achat de courts-métrages
- Spectacles vivants
- Diffusion des journaux des 1ères l'après-midi

- Une émission « Avec vous à la maison » animé par Jean-Marc Thibaudier en confinement et fabriquée en grande partie par une production extérieure (Puzzle).

Au grand étonnement des élus sur l'externalisation de cette émission, la réponse apportée fut que « nous ne savons pas faire » !!!!!

Suite à la mise en place des nouvelles grilles, les élus ont relayé la plainte des chefs de chaîne sur le manque évident d'information et de procédure à suivre.

Par ailleurs les élus se sont étonnés de la régularisation annoncée d'un seul salarié en tant que chef de chaîne sur trois.

II –SITUATION GÉNÉRALE ET POINT SUR LES MESURES PRISES

Quotidiennement, une distribution généralisée de masques est effectuée à partir d'une liste de personnes présentes sur site ainsi que pour les prestataires. Le port du masque est recommandé mais pas obligatoire et surtout n'exclut pas les gestes barrières.

Il nous a été présenté la situation sanitaire sur une journée : 6 Avril 2020

- 9% >> maladie
- 1% >> maladie Covid-19
- 1% >> ALD / Congé maternité
- 1% >> quatorzaine sans télétravail
- 0% >> quatorzaine avec télétravail
- 10% >> présence physique
- 5% >> disponibilité
- 34% >> télétravail
- 1% >> garde d'enfants
- 8% >> absence autorisée payée
- 30% >> RH / congés / RTT

Le nombre de quatorzaine est plutôt en diminution et le nombre de cas covid-19 n'augmente pas.

Pour ce qui est des "absences à régulariser" ce sont toutes les déclarations sur Ameli.fr, les arrêts maladie, et les gardes d'enfants, qui ne sont pas encore arrivés jusqu'à la DRH.

Pour les gardes d'enfants justement, les textes sont flous depuis le 3 avril car cette disposition avait été mise en place par le gouvernement jusqu'à la précédente date du confinement, soit le 5 avril. Depuis, rien. La DRH est en attente de nouveaux textes.

Une réunion entre direction et organisations syndicales a eu lieu pour aborder les problèmes de rémunération des non-permanents et la perte des éléments variables de certains permanents.

A également été évoqué le problème de la vidéothèque avec une seule personne en télétravail. Il a été demandé aux autres salariés de faire le nécessaire pour s'équiper. Il semblerait que de toute part il y ait eu un malentendu sur la procédure à suivre.

III – COMPTE RENDU CSSCT

Le rapporteur étant absent, ce point n'a pu être traité.

Cependant Nathalie De Belleville, l'infirmière nous précise le fonctionnement de la médecine du travail pendant cette période sur le site.

En télétravail, elle vient une fois par semaine pour rencontrer les personnels.

Elle est en attente du décret d'application qui permettra aux médecins du travail de fournir des arrêts et d'effectuer des tests rapides de sérologie.

Pour elle le « déconfinement » se fera par étape.

Prenez soin de vous et portez-vous bien.

Vos élus FO Malakoff